Document généré le 17 avr. 2024 15:47

Québec français

Les rectifications de l'orthographe

Michel Thérien

Numéro 80, hiver 1991

URI : https://id.erudit.org/iderudit/44777ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)
1923-5119 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Thérien, M. (1991). Les rectifications de l'orthographe. *Québec français*, (80), 8–9.

Tous droits réservés © Les Publications Québec français, 1991

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Les rectifications de l'orthographe

« Avec les débats nés de la question toujours relancée ‹ *faut-il ou non réformer l'orthographe ?* ›, les Français ont vécu des affrontements comme ils les aiment, lourds d'enjeux symboliques et faibles en implications pratiques, où chacun peut aller jusqu'au bout de ses positions, sans être contraint par des considérations d'ordre matériel, tout le monde sachant parfaitement que de toutes les façons, au terme du débat, nulle décision ne sera prise [1] ».

Depuis le Manifeste des linguistes paru dans *le Monde* (7 février 1989), depuis la création du Conseil supérieur de la langue française et la demande expresse du Premier ministre Rocard (24 octobre 1989)[2], depuis l'acceptation officielle par le Gouvernement français des propositions de ce Conseil (19 juin 1990), on a beaucoup parlé de réforme de l'orthographe même si le mot de réforme était prudemment évité et remplacé plutôt par celui de rectifications. Je ne voudrais pas tant présenter ici les rectifications proposées que l'esprit dans lequel l'AQPF a participé aux travaux du Comité technique chargé de conseiller le représentant du Québec auprès du Comité technique du Conseil supérieur de la langue française et décidé d'appuyer le ministre de l'Éducation du Québec, qui s'est engagé à respecter les rectifications qui seront adoptées.

Orthographe et compétence langagière

Le code écrit - et son apprentissage, voire sa maîtrise - ne constitue qu'une des composantes de la compétence langagière. Autant l'école ne serait pas justifiée d'y consacrer toutes ses énergies, autant elle ne serait pas justifiée de ne pas s'en préoccuper - pour une multitude de raisons, notamment sociales-, parce que la maîtrise du code graphique est un facteur de reconnaissance sociale et un important capital scolaire pour assurer la progression dans les études.

Les erreurs les plus fréquentes, toutes les recherches le démontrent, concernent l'orthographe grammaticale, en bref et pour être clair, les règles les plus simples : l'accord de l'adjectif et du verbe, les marques du pluriel, l'accord du participe passé. À cet égard, l'orthographe lexicale constituerait un second niveau de difficulté, moins préoccupant que le premier et pour lequel la pratique et l'usage d'un bon dictionnaire pourraient constituer déjà un solide palliatif. Autrement dit, l'orthographe lexicale - et la plupart des rectifications proposées en relèvent - n'est qu'un aspect du code écrit, lequel à son tour, n'est qu'une dimension de la langue.

La recherche de la cohérence

Toute réforme, toute rectification qui viserait à instaurer plus de cohérence dans le système graphique du français serait accueillie avec soulagement par l'AQPF parce que, d'une part, elle faciliterait l'apprentissage et la maîtrise de l'orthographe et assurerait - vraisemblablement - à un plus grand nombre de jeunes ce que j'appellerais le capital orthographique ; parce que, d'autre part, elle libérerait d'autant les maîtres et les élèves d'un ensemble de préoccupations extrêmement secondaires et permettrait qu'on se consacrât à d'autres dimensions de la compétence langagière, par exemple la cohésion, la progression thématique, la dimension culturelle de la langue.

Alors comment réagir aux rectifications proposées par le ministre Rocard ? Certes l'AQPF, le Comité technique chargé de conseiller le représentant du Québec auprès du Comité technique du Conseil supérieur de la langue française, voire le Conseil de la langue française auraient souhaité infiniment plus que les rectifications proposées : cela est indiscutable. Mais, malgré tout le mal qu'on en pourrait dire, je voudrais souligner deux points qui devraient encourager les élèves ainsi que les enseignants et les enseignantes :

a) par la néologie, les rectifications engagent l'avenir. Ainsi, par exemple, dorénavant, en français, l'accent circonflexe n'est plus disponible.
b) l'accord du Gouvernement français , du ministère de l'Éducation nationale, de l'Académie, voire des grands lexicographes signifie qu'enfin il est possible de commencer à mettre de l'ordre et de la cohérence dans le système. Si l'on veut parvenir à la véritable réforme, que l'AQPF appelle de tous ses vœux, il faut absolument épouser les rectifications proposées.

Propositions

Au moment où vous lirez ce texte, je ne sais pas ce qu'il sera advenu des trois souhaits que je demandais à l'animatrice [3] de la table ronde sur les rectifications de l'orthographe, organisée par la Section de Montréal et à laquelle je participais, de transmettre au ministre de l'Éducation, au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française [4] :

a) l'AQPF appuie le ministre de l'Éducation quand il affirme vouloir aligner les rectifications de l'orthographe sur celles acceptées en France ;

b) elle demande au ministre de l'Éducation et au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'en informer convenablement et incessamment les enseignants et les enseignantes de français de même que tous les administrateurs du système scolaire;

c) elle demande au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française de prendre les mesures pour que les rectifications approuvées en France soient appliquées dans les communications et la langue écrite de l'État.

Le président de l'AQPF,
Michel THÉRIEN

Notes

1. G. Vigner (1990), « Image de la langue : l'orthographe », *le Français dans le monde*, nº 213, p. 190.
2. Formuler des propositions sur cinq points : l'usage des traits d'union ; le pluriel des mots composés ; l'usage des accents circonflexes ; les anomalies des séries étymologiques désaccordées, l'orthographe des mots d'origine étrangère et autres incohérences, notamment le problème des doubles consonnes ; l'accord du participe passé des verbes pronominaux.
3. Mme Micheline Lavallée, Directrice de la formation générale, Ministère de l'Éducation.
4. Le 4 octobre 1990. M. Claude Ryan cumulait encore pour quelques heures les trois responsabilités.

MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU PRIMAIRE

Dans le milieu ou à l'université

COURS GÉNÉRAUX:
INTÉGRATION,
INTERDISCIPLINARITÉ
MODÈLE D'ENSEIGNEMENT
ÉVALUATION
(cours au choix)
(19 crédits)

CONCENTRATION:
FRANÇAIS: l'écrit
MATHÉMATIQUE: résolution de problème
SCIENCES: éducation relative à l'environnement
(une concentration **au choix**)
(9 crédits)

APPROFONDIR UNE PROBLÉMATIQUE

CHEMINEMENT INDIVIDUALISÉ:
un complément de formation
(6 crédits)

TRAVAIL DIRIGÉ:
un projet d'intervention réalisé dans le milieu de travail
(11 crédits)

Appelez maintenant au: (514) 987-7729

Université du Québec à Montréal